

MAIRIE  
DE  
**HERNY**  
57580  
☎ 03.87.01.01.23  
FAX : 03.87.01.03.11

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 FEVRIER 2017**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'effectuer des travaux d'aménagement d'une aire multisports ( city stade ) et d'une aire de jeux pour un montant estimatif de 59 346 euros H.T.

A cet effet, il décide de solliciter :

- Les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ( D.E.T.R.) à hauteur de 45 % du montant HT des travaux
- Madame Paola ZANETTI, députée de la Moselle, pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2017 pour un montant de 8 000 euros.

### **DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.P.L.**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'engager des travaux d'éclairage public dans diverses rues de Herny, sur la base d'un estimatif de 31 690 euros HT. A cet effet, ils proposent de solliciter à nouveau les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local ( D.S.I.P.L. ) à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Les travaux pourront être financés comme suit :

- Demande de subvention D.S.I.P.L. 50 %      soit 15 845 euros
- Fonds propres 50 %                              soit 15 845 euros

Les membres du Conseil Municipal s'engagent à utiliser les crédits dont la Commune bénéficiera pour les travaux précités.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – BIBLIOTHEQUE –**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtention d'une subvention de 1 200 euros pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque municipale. A cet effet, le Conseil Municipal s'engage :

- A acquérir les ouvrages au titre communal pour un montant maximum de 1 700 euros TTC
- A porter les crédits dont la Commune bénéficiera au budget 2017 et à les utiliser pour les acquisitions suscitées.

## **CONVENTION AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 74**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la Route Départementale 74 à Herny entre le Département de la Moselle et la Commune de Herny.

## **SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES GRANDE SECTION DE MATERNELLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer à l'école maternelle de Herny une subvention exceptionnelle pour les sorties piscine à hauteur de 25 euros par enfant, soit pour la Grande Section de Maternelle un montant de 525 euros correspondant à la dotation pour 21 enfants.

## **INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS**

Suite à la réforme ( PPCR ) applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonction

- du Maire : à 17% de l'indice terminal de la Fonction Publique
- des Adjoints : à 6,60 % de l'indice terminal de la Fonction Publique

## **RECRUTEMENT TEMPORAIRE**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie, des espaces verts et en vue d'exercer de menus travaux, Sur rapport de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de services de 15/35eme. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de la loi du 26 janvier 1984 si les besoins du service le justifient.

Pour extrait conforme :  
Le Maire :  
Michel HOMBOURGER